



**ASSOCIATION FACULTAIRE ÉTUDIANTE DE LANGUES ET
COMMUNICATION DE**

L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (AFELC-UQAM)

CE DOCUMENT N'EST PAS HOMOLOGUÉ

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de l'association facultaire
tenue le 22 mai 2012 à 13h00
À la salle Marie-Gérin-Lajoie (J-M400), Montréal**

0.0 Procédures

0.1 Ouverture de l'assemblée générale.

Adopté à l'unanimité

0.2 Que Ariane Aubin-Cloutier et Samuel Courtemanche agissent respectivement à titre d'animateur-trice et de secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité

0.3 Que l'ordre du jour de l'assemblée soit la suivante :

0.0 Procédures

1.0 Loi spéciale

2.0 Vote de grève

3.0 Élections

4.0 Levée

Adopté à l'unanimité

1.0 Loi spéciale

1.1 Qu'il y ait une présentation de Mélissa Ross sur la loi spéciale suivie d'une période de questions et réponses de 15 minutes.

Adopté à l'unanimité

1.2 Qu'il y ait une présentation sur l'application de cette loi à l'UQAM par Simon Brisson suivie d'une période de questions et réponses de 15 minutes.

Adopté à l'unanimité

1.3 Qu'il y ait une plénière de 60 minutes sur la loi spéciale et la suite du monde.

Adopté à majorité

1.3.1 Proposition privilégiée de filmer l'assemblée.

Adopté à majorité des 2/3

1.4 Proposition privilégiée de huis clos (et huis clos PV) jusqu'à la fin du point 1.

Adopté à l'unanimité

----- HUIS CLOS -----

2.0 Vote de grève

2.1 Avis de motion déposé le 15 mai 2012 par Roxanne Caillat :

Considérant que le nombre de personnes assistant aux assemblées générales n'est pas représentatif de tous les étudiant-e-s membres de l'AFELC;

Considérant qu'il y a un nombre important de membres de l'AFELC qui ne peuvent se déplacer aux assemblées générales pour des raisons professionnelles ou familiales, et que nous ne pouvons pas les blâmer pour cela;

Considérant qu'il y a encore beaucoup trop d'intimidation lors des votes en assemblées générales;

Il est proposé qu'un vote de grève par référendum informatique soit fait dans les plus brefs délais.

2.1.1 Question préalable : (sur le fait d'ouvrir la question)

Adopté à majorité des 2/3

Traitement de la proposition adopté à majorité

2.1.2 Proposition d'amendement : biffer : "référendum informatique" et ajouter "de reconduction" après "vote de grève".

Adopté à majorité

La proposition se lit désormais comme suit :

Il est proposé qu'un vote de grève de reconduction soit fait dans les plus brefs délais.

2.1.3 Proposition privilégiée de mise en dépôt
Adopté à majorité

Avis de motion déposé

Que l'AFELC tienne un vote d'affiliation à l'ASSÉ lors de sa prochaine assemblée générale.

2.2 Proposition privilégiée de levée de l'assemblée.
Adopté à l'unanimité